



LE HANDICAP : DANS L'OMBRE DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE !

Nadège Hombergen

Analyse ASPH 2019

Éditrice responsable :
Ouiam Messaoudi - Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles



Le harcèlement, un phénomène répandu

Le harcèlement scolaire est une problématique à large échelle qu'on retrouve dans tout établissement scolaire. Il met en situation de victime des personnes jugées « différentes ou faibles ». Notre public étant déjà défavorisé au niveau sociétal sur différents aspects et encore souvent « oublié », comment peut-on s'assurer que le handicap soit repris de manière constructive dans le traitement du harcèlement scolaire ?

Il est extrêmement compliqué d'établir des statistiques entre les situations de harcèlement scolaire et notre public, à savoir les personnes en situation de handicap. Cependant, l'UNESCO a publié, en 2019, un rapport faisant état du peu de données qui ont pu être récoltées, citant, par exemple :

« Des recherches menées aux États-Unis montrent que les élèves handicapés signalent être victimes d'acteurs de harcèlement répétés. Dans l'enseignement primaire et secondaire, les victimes les plus nombreuses sont les élèves autistes, tandis qu'au lycée ce sont les élèves touchés par un handicap physique (Blake et al, 2012) »¹.

Toutefois, une étude publiée en 2013/2014 par HBSC² et reprise par l'Organisation Mondiale de la Santé dans un rapport de 2016 nous permet d'établir le pourcentage de jeunes qui sont victimes de harcèlement scolaire en Belgique francophone à différents âges.

- Les jeunes de 11 ans sont victimes de harcèlement à hauteur de 18 % pour les filles et de 28 % pour les garçons
- Les jeunes de 13 ans sont victime de harcèlement à hauteur 16 % pour les filles et de 26 % pour les garçons
- Les jeunes de 15 ans sont victime de harcèlement à hauteur 15 % pour les filles et de 20 % pour les garçons³

Si le phénomène tend à baisser avec l'âge, le pourcentage n'en reste pas moins préoccupant et il serait intéressant qu'on puisse déterminer le nombre de personnes en situation de handicap qui se retrouve dans ces pourcentages globaux.

¹ Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, 2019, *Behind the numbers : ending school violence and bullying* (ISBN 978 92 3 200183 2), France : UNESCO — page 29

² Health Behaviour in School-aged Children

³ World Health Organization, 2016, *Growing up unequal : gender and socioeconomic differences in young people's health* (ISBN 978 92 890 5126 1). http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0003/303438/HSBC-No.7-Growing-up-unequal-Full-Report.pdf?ua=1, consulté le 28/10/2019 — page 200 et 201

Avant tout, le harcèlement scolaire, c'est quoi ?

Si de très nombreux auteurs se sont attachés à théoriser cette forme spécifique de violence scolaire, il existe autant de divergences que de théoriciens. Toutefois, nous pouvons retenir, parmi ceux-ci, les fondateurs de deux théories principales :

- Anatol Pikas, professeur de Psychologie de l'Éducation à l'université d'Uppsala (Suisse), né le 29 novembre 1928 à Viljandi
- Dan Olweus psychologue suédo-norvégien, né le 18 avril 1931 à Kalmar

Avant toute chose, il nous semble important de revenir sur les différences de terminologie utilisées par ces deux théoriciens pour définir le harcèlement scolaire. En effet, si, en français, nous n'utilisons que le terme harcèlement pour parler de ce phénomène, le choix opéré pour se référer au harcèlement, en anglais, revêt une série d'implications dans leur façon d'envisager la problématique et le traitement qui peut en découler.

Olweus et le school bullying

Olweus va se référer au harcèlement par le terme anglais *bullying* qui provient directement de *bull* (taureau ou veau en français). À la base, le terme *bullying* était utilisé pour définir la façon dont les jeunes veaux rouent de coups les flancs de leurs congénères de façon volontaire, pour jouer.

Ici, Olweus ne compare pas les élèves à des veaux, mais désire illustrer la **volonté propre** d'un individu de nuire à ses semblables. Selon lui, à la source du harcèlement scolaire, il y a un individu qui veut faire du mal à autrui.

Pikas et le mobbing

Pikas fait le reproche à Olweus d'utiliser le terme *bullying* pour définir ce phénomène. Selon lui, il convient d'utiliser le terme *mobbing*⁴ qui fait référence à la foule.

En effet, « pour Pikas, la plupart des actes de mobbing sont perpétrés sous l'influence du groupe : l'intention de l'agresseur n'est pas le plus souvent de nuire à l'élève cible du harcèlement, mais de se conformer à ce que le groupe attend de lui ».⁵

Anatol Pikas effectue une analyse des faits de harcèlement moins individuelle que celle de Dan Olweus, celui-ci ayant une approche trop psychologisante, tendant à ne rendre que l'auteur ou la victime du harcèlement responsable du problème.

⁴ L'usage du terme *mobbing* avait déjà été effectué par le biologiste Lorenz Konrad en 1996 pour désigner l'attaque d'un groupe d'animaux à l'encontre d'un intrus.

⁵ Bellon J-P., Gardette B., (2016). Harcèlement scolaire : le vaincre, c'est possible. La méthode Pikas, une technique éprouvée. Paris, France : ESF — page 15

En résumé

Concrètement, nous pouvons différencier les deux approches comme suit :

Dan Olweus	Anatol Pikas
L'agressivité d'un individu entraînerait le groupe vers des actes d'intimidation	Le groupe pousserait un individu vers des comportements offensifs

Tout harcèlement est une violence, mais toute violence n'est pas harcèlement

Malgré ces divergences de langage, tous deux s'accordent pour dire que tout acte de violence au sein d'un établissement scolaire ne relève pas forcément du harcèlement. Pour pouvoir différencier les deux, Dan Olweus a développé une théorie basée sur trois principes qui doivent être réunis pour effectuer une distinction claire.

Anatol Pikas s'accorde avec Olweus sur les deux premiers items, mais réfute le troisième proposé.

Répétition et durée

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est exposé, de façon répétée et à long terme à des actions négatives d'un ou plusieurs autre(s) élève(s) »⁶.

Les actions négatives visées par cette définition peuvent être d'ordres physiques tels que des coups de pied, des pincettes, bousculades. Elles peuvent également s'exprimer par des mots, notamment des menaces, sobriquets, taquineries... Ces actions peuvent être perpétrées sans contact physique ni parole dans le cas de gestes obscènes, de grimaces ou d'ostracisme d'un individu.

Toute violence pourrait donc être une forme de harcèlement, mais cette définition demande que la notion de répétition et de longue durée soit présente pour que la violence soit considérée comme harcelante.

Disproportion des forces

À la base du harcèlement, il y a une disproportion des forces en possession des deux pendants de la relation qui mène au harcèlement. S'ils partaient tous deux sur un même pied d'égalité, un individu ne parviendrait pas à prendre facilement l'ascendant sur son vis-à-vis.

Cela ne signifie pas qu'une relation conflictuelle dite « équilibrée » ne puisse pas se transformer en harcèlement, mais il est nécessaire que la balance penche du côté d'un des deux opposants à un moment donné dudit conflit.

⁶ Olweus D. [in] Bellon J-P., Gardette B. (2012). *Prévenir le harcèlement à l'école, guide de formation*. Paris, France : Editions Fabert — page 8

Pour notre public, cette notion de déséquilibre peut facilement prendre place entre un jeune en situation de handicap et un élève dit « ordinaire ». De facto, le handicap peut mettre cette différence et induire une tension au sein des relations.

Cette deuxième notion nous permet d'introduire le troisième acteur qui intervient dans une situation de harcèlement scolaire : les témoins.

Ce groupe aura un impact capital dans la situation problématique, car il permet de faire pencher la balance des forces en faveur du harceleur ou de la victime de harcèlement.

Volonté de nuire (D. Olweus)

L'intention délibérée qu'à l'agresseur de nuire à sa victime est une notion très importante dans la façon d'envisager la problématique par Olweus. Même si, lorsqu'ils sont mis au jour, les actes sont présentés comme étant des jeux sans gravité et qu'ils peuvent l'avoir été au tout début de la relation, lorsque le processus s'installe dans la durée, les agresseurs ne peuvent plus ignorer qu'ils font souffrir leur vis-à-vis.

Influence du groupe (A. Pikas)

Comme nous avons pu l'aborder plus haut dans cette analyse, le groupe et l'environnement ont, pour Pikas, une influence importante dans le développement d'une situation de harcèlement.

Le jeune harceleur pourrait le devenir pour rentrer dans les normes d'un groupe ou pour se valoriser aux yeux de ses congénères grâce à l'écrasement de certaines autres personnes jugées comme plus faibles ou moins bien perçues par l'ensemble du groupe (différences).

Dynamique du harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire a une dynamique qui implique plus d'acteurs que le harceleur et la victime du harcèlement uniquement. En plus de ces deux antagonistes, il nous est capital d'identifier ce troisième acteur principal de cette relation problématique qu'est le témoin.

« Debra J. Pepler a observé que 85 % des scènes d'intimidation se produisaient dans le cadre d'un groupe. Caché aux yeux des adultes, le harcèlement ne peut exister que s'il est, à l'inverse, parfaitement visible aux yeux des pairs »⁷.

Chaque acteur de la relation influe sur les autres. De la sorte, il n'existerait pas de problématique de harcèlement s'il n'existe pas de victime de harcèlement ou de harceleur, ce qui semble logique. Mais il en va de même si on retirait le groupe de témoins qui renforce le comportement harceleur.

⁷ Bellon J-P., Gardette B. (2010). *Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire*. Paris, France : Editions Fabert — page 28

La relation triangulaire qui s'opère entre les trois acteurs peut varier et va constamment influer sur la problématique :

- Si les témoins **ne réagissent pas** au harcèlement, mais ne contredisent pas non plus le harceleur, un accroissement dans la disproportion des forces s'opère en faveur du harceleur. Celui-ci devant l'inaction de ses camarades n'est pas confronté au « mal » que provoquent ses propres actions.
- Si les témoins **se positionnent du côté du harceleur** (par isolement de la personne, ricanement aux blagues...), la balance penche d'autant plus dans son sens. La victime de harcèlement ne se retrouve plus face à son unique bourreau, mais, dorénavant, face à un groupe complet.
- Si les témoins **se positionnent du côté de la victime de harcèlement**, la disproportion des forces se réduit conséquemment.

Devant une théorie aussi simpliste, en prenant en considération que le groupe ne souhaite pas être confronté à une situation de harcèlement, nous sommes en droit de nous demander pourquoi les témoins n'interviennent pas plus souvent.

Harceleur dominant

Une raison qui pourrait expliquer cette inaction découle de la position dominante du harceleur. Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette nous expliquent que la domination symbolique du harceleur sur sa victime impressionne l'ensemble du groupe et freine toute initiative de secours.⁸

Toute velléité de la part des pairs est gelée d'une part, par l'envie qu'ont ces derniers d'entrer dans les bonnes grâces de la personne dominante et d'ainsi faire partie du groupe « charismatique », et d'autre part, par la peur de devenir à son tour une victime.

Une homogénéité contre les différences

Le harcèlement est un phénomène à multiples facettes, comportant des dynamiques propres à chaque situation rendant l'identification de causes précises quasiment impossible.

On pourrait tenter de dissocier les éléments psychologiques, affectifs ou sociétaux qui rendent une personne plus susceptible d'être victime de harcèlement ou harceleuse qu'une autre. Néanmoins, il convient de prendre pleinement conscience que ces seuls éléments ne suffisent pas à expliquer pourquoi une situation de harcèlement s'est, ou non, développée.

⁸ Bellon J-P., Gardette B. (2010). *Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire*. Paris, France : Editions Fabert — page 24

En résumé, il n'existe pas de portrait type concernant les jeunes victimes de harcèlement. Le seul point sur lequel les spécialistes semblent s'accorder, c'est qu'un enfant est plus à risque de se retrouver en position de victime de harcèlement s'il présente des différences face aux normes du groupe (style vestimentaire, timidité, handicap...)

Ces différences servent d'« excuse » aux harceleurs pour justifier leurs actes ainsi que des moyens de pression sur les jeunes qu'ils brutalisent.

Dans les faits, le monde du handicap et celui des valides restent encore très (trop, selon nous) séparés, ce qui renforce notre vision binaire du monde : les normaux et les anormaux, les capables et les incapables... C'est pour cela que nous prônons une société inclusive et travaillons via nos campagnes et nos actions à repenser la normalité.

Quand les différences interpellent

Si on peut facilement distinguer les différences d'ordre physique liées à certains handicaps (par exemple, un jeune qui doit se déplacer en fauteuil roulant), d'autres sont plus invisibles, mais restent une source de moquerie. Il en est de la sorte pour les enfants atteints de troubles de l'apprentissage tels que la dyslexie, la dyscalculie, la dysphasie, trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H)... Ces troubles ont un impact sur l'apprentissage, la compréhension et l'intégration de différentes matières pour les élèves qui en souffrent, en comparaison à leurs camarades de classe.

L'enseignement spécialisé de type 8 reprend ces différents types, mais faut-il nécessairement les diriger vers l'enseignement spécialisé ?

En tant qu'association, nous prônons l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans un enseignement ordinaire. Toutefois, pour que l'inclusion soit réelle, il faut que les enfants puissent comprendre et parler des différences, non pas sous l'égide d'une séparation entre eux, mais comme d'une force dont ils peuvent s'enrichir les uns les autres.

Si cette ouverture d'esprit et si une communication claire et saine n'est pas établie, on peut voir des dérives apparaître, telles que les railleries à propos d'un enfant qui a plus de mal à orthographier ou calculer au même rythme que ses congénères. Ces troubles, bien que mis en lumières par diverses mesures (notamment celle sur les aménagements raisonnables), restent encore souvent incompris par les élèves, les professeurs et parfois certains parents. Il serait nécessaire, selon nous, de faire un travail plus approfondi d'accompagnement et d'information sur ces troubles spécifiques et sur l'impact qu'ils ont pour ces enfants au quotidien.

Au niveau macro, nous demandons à ce que la différence, cet autre qui « fait peur », soit inscrite dans la culture des enfants dès leur plus jeune âge afin de faciliter la discussion et de, petit à petit, effacer la différence pour la faire rentrer dans la « norme ». Pour ce faire, l'utilisation des films, dessins animés, livres ou Bds serait un bon canal de communication. Il en va de même pour les chansons que les jeunes écoutent et les stars qu'ils idolâtrent et qui servent de modèles à toute une génération. Nous pouvons, par exemple, reprendre le cas de Soprano, artiste français apprécié et

suivi par beaucoup de jeunes, ayant écrit une chanson sur le harcèlement scolaire (« fragile ») et qui peut servir de base solide pour l'analyse et la mise en débat de la thématique.

En effet, il montre la force du harcèlement scolaire qui peut démarrer suite à une « simple » moquerie de laquelle va découler un effet boule de neige aux conséquences parfois désastreuses. Il nous parle de l'invisibilité du phénomène qui surprend par la violence de son dénouement alors que les personnes de l'entourage n'avaient rien remarqué avant. Il fait également état de l'évolution du harcèlement qui, autrefois, s'arrêtait aux grilles de l'école, mais se poursuit maintenant sur les réseaux sociaux du fait de leur utilisation de plus en plus importante.

Il s'agit d'une chanson très forte qui, en l'espace de quelques versets, nous dépeint un tableau général du harcèlement scolaire pour finir par expliquer l'importance de ne pas se renfermer sur soi-même parce que des personnes sont là pour protéger l'enfant (dans sa chanson, le père).

Répercussions : la face cachée des chiffres

L'UNESCO a publié un rapport détaillé et illustré⁹ permettant de prendre la pleine mesure des impacts qu'ont le harcèlement et la violence scolaire sur trois niveaux. Deux d'entre eux sont axés sur le vécu personnel par la victime de harcèlement (niveau scolaire, santé physique et psychologique) tandis que le troisième s'attache à l'impact socio-économique de tels comportements.

Bien que les trois impacts méritent largement d'être analysés, dans le cadre de cette analyse, nous nous attarderons sur le deuxième niveau, attestant de l'impact sur la santé physique et psychologique de l'enfant.

impact sur la santé physique et psychologique

Le rapport de l'UNSECO spécifie que la violence et le harcèlement à un jeune âge peuvent avoir des conséquences négatives sur la santé à plus long terme.

D'un point de vue psychologique, les enfants harcelés rencontrent plus de difficultés dans les rapports sociaux. Ils sont également plus enclins à être dépressifs et solitaires. De même, ils risquent plus facilement de développer une faible estime d'eux-mêmes.

Ces conséquences sont d'autant plus accrues lorsqu'il s'agit d'un public déjà fragilisé. Les enfants, de manière générale, ont besoin d'un environnement sain pour pouvoir évoluer le plus sereinement et de la façon la plus réfléchie possible. Dans le cas de notre public, ces enfants doivent faire un travail supplémentaire pour pouvoir accéder aux mêmes conditions de vie que toute autre personne : en plus de se battre pour atteindre les mêmes objectifs, ils sont stigmatisés et montrés du doigt à cause de leur différence.

⁹ UNESCO. (2017). *Violence et harcèlement à l'école : Rapport sur la situation dans le monde*. (ISBN 978 92 3 200107 8). France : UNESCO

Accompagnement de l'enfant à besoins spécifiques, un défi pour tous les acteurs

L'accompagnement de l'enfant pourrait être effectué par divers organismes tels que les Centres Psycho-Médicosociaux (ci-après CPMS).

Cet accompagnement se fait aussi par la formation des enseignants aux réalités propres aux enfants à besoins spécifiques. Ceux-ci, correctement armés pour pouvoir déceler toute situation ou du moins renseignés sur les organismes pouvant aider et sur les possibilités d'actions, l'encadrement des enfants à besoins spécifiques pourrait se faire de manière plus saine et plus sereine autant pour l'enseignant que pour l'apprenant.

Enfin, un bon accompagnement passe aussi par une bonne information des parents. C'est par exemple, le rôle des campagnes que différentes associations pourraient faire pour agir préventivement sur le harcèlement scolaire, mais aussi via des guides, des brochures...

Un plan d'action, contre le harcèlement scolaire, sur plusieurs niveaux?

Dans un idéalisme pur, on pourrait espérer régler la situation en centrant le travail vis-à-vis du harcèlement scolaire autour de trois axes principaux. C'est un plan d'action qui n'est qu'au stade purement théorique et mérite encore d'être réfléchi. Toutefois, il nous semble pertinent de dire que les trois axes repris dans ce plan d'action sont ceux sur lesquels nous devrions nous concentrer à l'avenir pour faire évoluer la situation.

Le handicap est une thématique transversale à toutes les strates de notre société et de notre quotidien. Il est certain qu'un travail supplémentaire pour adapter ces mesures dans le cas d'un enfant en situation de handicap (qu'il soit physique, mental, relatif à un trouble de l'apprentissage, sensoriel...) serait nécessaire.

Premier niveau : Politique

Le premier axe théorique se centre sur un aspect institutionnel et politique. À ce jour, il existe plusieurs associations qui s'attachent à l'étude et au traitement du harcèlement scolaire, mais il reste assez difficile pour le citoyen lambda de trouver les informations et les propositions de solutions concrètes pour réagir sans délai. Cela a plusieurs conséquences qui se répercutent sur la manière dont les professionnels de l'éducation appréhendent les situations scolaires auxquelles ils sont confrontés.

Si, en Belgique, des initiatives existent, elles restent trop éparses pour répondre aux demandes sans cesse croissantes. Afin d'atteindre la réalisation d'un objet social, il faut qu'il y ait une cohésion et une mise en commun des forces. Si une dispersion des forces se produit à la suite d'une divergence des buts ou, dans ce cas-ci, d'une absence de but commun, ce dernier ne peut être réalisé. Cela a

des répercussions sur la réalisation de l'objet social, sur la relation de travail et donc sur les populations.¹⁰

En d'autres termes, il faudrait qu'un organisme fédérateur puisse être clairement identifié par tous (enfants, parents, professionnels de l'enseignement...), pour que ces initiatives puissent avoir un impact d'un point de vue global en atteignant la population dans son ensemble.

Un rapport de l'UNESCO rédigé en 2019 identifie toute une série de facteurs de réussite commune à un échantillon de pays de régions, niveaux de développement socio-économique et de systèmes d'éducation différents. Parmi ceux-ci, il est fait état d'un « leadership politique fort et un cadre juridique et politique solide pour combattre la violence contre les enfants, et notamment la violence à l'école ».¹¹

Ils font également part qu'une « collaboration entre le secteur de l'éducation et une grande variété de partenaires¹² » est une solution bénéfique. Les pays tels que l'Eswatini, la Suède ou le Liban proposent une approche du phénomène de manière multisectorielle et de collaboration tant avec les autres ministères qu'avec des partenaires non gouvernementaux.

Peut-être serait-il temps pour la Belgique francophone de sortir la tête du sol¹³ et de s'inspirer de ce qui fonctionne en terme politique et opérationnel dans d'autres pays pour venir à bout de cette problématique qu'est le harcèlement scolaire.

Deuxième niveau : Formation des professionnels de l'éducation

Afin de traiter le harcèlement scolaire, il est nécessaire que les professionnels, en relation avec le secteur de l'éducation et de la jeunesse, sachent déceler les situations de harcèlement scolaire, mais également y réagir de manière opportune.

Dans le cas de situation de handicap si des aménagements spécifiques sont prévus, il est important que les enseignants puissent expliquer aux autres élèves que ce n'est nullement fait pour favoriser un camarade en particulier, mais de rétablir une juste balance pour que chacun puisse apprendre au même rythme. Nous y reviendrons au point suivant, mais la prise de conscience de tous face à des difficultés spécifiques est primordiale.

¹⁰ Cours magistral « *Analyse des pratiques sociales* » Safi R., professeur à la Haute École Libre de Bruxelles Ilya Prigogine. 2015

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, 2019, *Behind the numbers : ending school violence and bullying* (ISBN 978 92 3 200183 2), France : UNESCO — page 48

¹² Ibidem

¹³ On constate, toujours selon le rapport de l'UNESCO de 2019 que la prévalence du harcèlement scolaire a augmentée entre 2002 et 2014 en communauté francophone là où elle baise pour la communauté néerlandophone (même période) – Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, 2019, *Behind the numbers : ending school violence and bullying* (ISBN 978 92 3 200183 2), France : UNESCO — page 23

Troisième axe : Éducation par les pairs

Cet axe part du postulat que les jeunes sont ceux qui ont le plus d'influence sur leurs camarades, ces derniers étant en interrelation constante. En parallèle avec la formation des professionnels de l'éducation, il serait donc bon d'agir sur les jeunes en eux-mêmes et les former à réagir aux situations de harcèlement scolaire.

De plus, le harcèlement scolaire est victime d'un phénomène de « visible invisibilité ». C'est-à-dire que si les élèves de la classe, voire de l'école, sont au courant qu'une personne est harcelée, les harceleurs savent masquer leurs agissements aux yeux des adultes.

Le harcèlement scolaire est totalement visible aux yeux de tous les camarades de la classe, ce qui en fait, finalement, sa réelle force. D'un autre côté, le harceleur arrive à faire passer ses actes pour de vagues plaisanteries aux yeux des adultes responsables de l'encadrement et professeurs. Ceux-ci ne sont pas forcément en désir de fermer les yeux devant le phénomène, ils n'en sont simplement pas conscients ou ne perçoivent pas la répétition (c'est d'autant plus vrai dans les écoles secondaires où les jeunes changent de professeur toutes les heures).

À partir du moment où les élèves sont conscientisés sur le harcèlement scolaire et ses conséquences ainsi que formés à agir en cas de conflit, ils peuvent faire pencher la balance du côté de la victime de harcèlement. De la sorte, la problématique disparaîtrait d'elle-même.

Il en va de même pour les enfants en situation de handicap. À partir du moment où on retire le tabou autour du handicap¹⁴ et qu'on démystifie les problèmes rencontrés par les camarades en situation de handicap (en leur donnant la possibilité de s'exprimer ou de traiter du sujet en groupe), on retire la paille qui sert à allumer le feu des moqueries.

Développer la bienveillance entre les élèves est, selon nous, un point central à la résolution de toute cette problématique, car la sensibilisation à la différence de la « norme » est renforcée et la connaissance de « l'autre » dans toute sa diversité est développée.

Cela pourrait éventuellement passer par les cours de citoyenneté ou de religion. Implémenter un apprentissage sur le handicap au sein des établissements scolaires serait une bonne façon de développer la bienveillance, le respect et l'inclusion ce qui serait, à terme, bénéfique pour toute la société dans son ensemble.

Harcèlement scolaire : d'une spirale négative à une considération positive

Le harcèlement est une problématique qui traverse toutes les strates de notre société et lutter contre dès son apparition au sein des établissements scolaires serait un premier pas vers une plus

¹⁴ Encore une fois, nous ne parlons pas que des jeunes en situation de handicap dit visible, mais de toutes les situations qui peuvent être handicapantes telles qu'un besoin spécifique qui doit être comblé.

grande bienveillance et tolérance en général. La peur de « l'autre », de ce qui est « différent » est une des sources du harcèlement scolaire, mais est à la base de beaucoup d'autres violences sociales à plus grande échelle.

Pour ce faire, en tant qu'association, nous défendons une inclusion dès le plus jeune âge et de former les professionnels de l'enseignement à cette thématique.

Demain, ces jeunes seront grands et à leur tour ils agiront pour développer les consciences. Cela nous permettrait d'entrer dans une spirale positive. Ils pourront également sensibiliser leurs parents et leur entourage.

La société a beaucoup à gagner à inclure les personnes dites « différentes » dès leur plus jeune âge. Cela passe, notamment, par la lutte contre le harcèlement scolaire qui peut amener à des décrochages scolaires là où il est plus important que jamais d'éduquer nos jeunes et leur permettre de développer une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.

Le développement d'un système scolaire sain où tout un chacun peut se rendre pour apprendre et s'enrichir est un sujet qui nous tient à cœur au sein de l'ASPH, mais il s'agit avant tout d'un enjeu de société que chacun devrait s'approprier. Après tout, l'école n'est-elle pas le reflet de la société ?

Annexe

Chanson de Soprano — « Fragile »

Elle était si timide et si fragile
Introvertie et si naïve
Au milieu de trente élèves
Trouver sa place n'était pas si facile
Pour elle de se faire des amis

Était quasi impossible
Tu connais les gosses
Entre eux méchants
Quand ils ont trouvé leur cible
Ça commence par un surnom
Puis les mauvaises blagues s'enchaînent
Il met du sel sur les plaies de ses complexes
Avec tellement de haine
Qu'elle vit avec la peur
Quand elle voit son cartable
À la surprise générale
Elle commet l'irréparable

Elle avait ce regard innocent
Qui n'attendait qu'à être aimé
Mais la vie fut autrement
Si fragile
Tous ces mots ont fini par la briser
Elle qui ne voulait qu'être aimée
Oh oh oh oh
Elle qui ne voulait qu'être aimée
Oh oh oh oh

On vit l'époque du virtuel
Des tutos pour du rimmel
Snapchat, Snapchat
Dis-moi qui est la plus belle
Pour elle
Être aimée c'est d'être likée
Donc elle s'entraîne devant sa glace
À faire un selfie
Filtre beauté

Quelques cœurs sur sa photo
Mais surtout des commentaires
Des moqueries, des critiques
Des insultes, des emojis pervers
Toute cette violence gratuite
Devient pour elle insupportable
Donc elle éteint son portable
Et commet l'irréparable

Elle avait ce regard innocent
Qui n'attendait qu'à être aimé
Mais la vie fut autrement
Si fragile

Tous ces mots ont fini par la briser
Elle qui ne voulait qu'être aimée
Oh oh oh oh
Elle qui ne voulait qu'être aimée
Oh oh oh oh oh

Voilà pourquoi j'ai besoin que tu me parles de toi
Que tu me partages tes rêves et tes doutes
Que tu saches que ton père sera toujours là
Pour arracher les mauvaises herbes sur ta route
Qu'importe que dit ou pense le monde
Tu es la plus forte et la plus belle à mes yeux
Ne te laisse jamais rabaisser par les autres
N'oublie pas

Qu'elle avait ce regard innocent
Qui n'attendait qu'à être aimé
Mais la vie fut autrement
Si fragile

Tous ces mots ont fini par la briser
Elle qui ne voulait qu'être aimée
Oh oh oh oh
Elle qui ne voulait qu'être aimée
Oh oh oh oh
Elle qui ne voulait qu'être aimée

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis presque 100 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

Nos services

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez-le **02/515 19 19** du lundi au jeudi de 8h30 à 15h et le vendredi, de 8h30 à 11h.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement, Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie

chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65 — asph@solidaris.be